



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
23 janvier 2026
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Soixante-douzième session

Genève, 24-28 novembre 2025

**Rapport du Conseil du commerce
et du développement sur sa
soixante-douzième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 24 au 28 novembre 2025

Rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies



Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	3
I. Décisions du Conseil du commerce et du développement.....	3
A. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes	3
B. Questions diverses	3
C. Autres décisions du Conseil.....	4
II. Résumé du Président.....	6
A. Séance plénière d'ouverture.....	6
B. Débat général	8
C. Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien	10
D. Activités de la CNUCED à l'appui de l'Afrique	11
E. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés.....	12
III. Questions de procédure et questions connexes	13
A. Ouverture de la session.....	13
B. Élection du Bureau	13
C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session.....	14
D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.....	14
E. Ordre du jour provisoire de la soixante-dix-huitième réunion directive du Conseil du commerce et du développement	14
F. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes	14
G. Questions diverses	15
H. Adoption du rapport	15
Annexes	
I. Mandat révisé du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement.....	17
II. Thème et questions d'orientation de la neuvième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.....	20
III. Ordre du jour de la soixante-douzième session du Conseil du commerce et du développement ..	21
IV. Ordre du jour provisoire de la soixante-dix-huitième réunion directive du Conseil du commerce et du développement.....	22
V. Participation	23

Introduction

La soixante-douzième session du Conseil du commerce et du développement s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, du 24 au 28 novembre 2025. Au cours de la session, le Conseil a tenu 6 séances plénières (ses 1245^e à 1250^e).

I. Décisions du Conseil du commerce et du développement

A. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes

Examen du calendrier des réunions

Décision 591 (LXXII)

À sa 1250^e séance plénière (séance de clôture), le 28 novembre 2025, et à l'issue de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Conseil du commerce et du développement a décidé de soumettre le calendrier des réunions pour l'année 2026 à une procédure d'approbation tacite, laquelle serait appliquée après la clôture de sa soixante-douzième session.

B. Questions diverses

Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement

Décision 592 (LXXII)

À sa 1250^e séance plénière (séance de clôture), le 28 novembre 2025, le Conseil du commerce et du développement :

a) A approuvé les dispositions provisoires ci-après concernant la neuvième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement, étant entendu que celle-ci devait se tenir du 1^{er} au 3 décembre 2025 :

i) La neuvième session du Groupe intergouvernemental d'experts serait présidée par deux coprésident(e)s, qui établiraient et distribueraient un projet de recommandations d'experts avant la fin du deuxième jour de la session ;

ii) Les débats pourraient se poursuivre au cours de la réunion de l'après-midi ;

iii) Les coprésident(e)s établiraient la version finale des recommandations d'experts proposées, dont la longueur n'excéderait pas une page, avant la séance plénière de clôture de la neuvième session ;

iv) Si un délai supplémentaire était nécessaire pour établir la version finale des recommandations d'experts, celle-ci pourrait être distribuée le vendredi 5 décembre 2025 au plus tard, sous la responsabilité des coprésident(e)s ;

b) Est convenu que le rapport de la neuvième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement, qui comprendrait les recommandations d'experts, serait examiné par la Commission du commerce et du développement à sa seizième session.

Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique

Décision 593 (LXXII)

À sa 1250^e séance plénière (séance de clôture), le 28 novembre 2025, le Conseil du commerce et du développement a décidé de poursuivre les consultations informelles entre les coordonnateurs des groupes régionaux sur le mandat révisé du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique, l'objectif étant de parvenir à un accord informel avant la distribution du mandat, qui serait soumis à son approbation dans le cadre d'une procédure tacite à l'issue de sa soixante-douzième session.

C. Autres décisions du Conseil

Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien

1. À sa 1246^e séance plénière, le 24 novembre 2025, le Conseil du commerce et du développement a pris note du rapport du secrétariat de la CNUCED (TD/B/72/3) et des déclarations faites par les délégations. Il a décidé que, conformément à la décision 47/445 de l'Assemblée générale, son rapport à celle-ci sur sa soixante-douzième session contiendrait un compte rendu des débats tenus au titre de ce point de l'ordre du jour.

Rapports des organes subsidiaires

a) *Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique*

2. À sa 1249^e séance plénière, le 26 novembre 2025, le Conseil a pris note du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique sur sa huitième session (TD/B/EDE/8/4) et approuvé les conclusions concertées qui y figuraient.

b) *Rapport de la Commission du commerce et du développement*

3. À sa 1249^e séance plénière, le 26 novembre 2025, le Conseil a également pris note du rapport de la Commission du commerce et du développement sur sa quinzième session (TD/B/C.I/61) et approuvé les conclusions concertées qui y figuraient.

c) *Rapport de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement*

4. À sa 1249^e séance plénière, le 26 novembre 2025, le Conseil a également pris note du rapport de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement sur sa quinzième session (TD/B/C.II/55) et approuvé les conclusions concertées qui y figuraient.

Rapport de la neuvième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives

5. À sa 1249^e séance plénière, le 26 novembre 2025, le Conseil du commerce et du développement a pris note du rapport de la neuvième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives (TD/RBP/CONF.10/7) et a approuvé les résolutions qui y figuraient.

6. Une représentante du secrétariat de la CNUCED a présenté les résultats de la neuvième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives, qui s'était tenue à Genève du 7 au 11 juillet 2025. Elle a indiqué que cette conférence avait réuni des participants de haut niveau, notamment des ministres, des responsables des autorités chargées de la concurrence et de la protection du consommateur, ainsi que des hauts fonctionnaires des États membres, et que deux résolutions avaient été adoptées à son issue. Par la première (résolution A), la Conférence renouvelait et

renforçait le mandat de la CNUCED dans les domaines de fond et proposait que la dixième Conférence des Nations Unies sur la concurrence et la protection du consommateur soit renommée et se tienne en 2030¹. Par la deuxième (résolution B), elle invitait l'Assemblée générale à adopter les Principes des Nations Unies pour la sécurité des produits de consommation, qui constituaient le premier cadre mondial de ce type. L'intervenante a également mis en avant la convergence entre les textes issus de la neuvième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives et le Consensus de Genève (TD/561/Add.2), document final de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

7. Certaines délégations ont souligné que la neuvième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives, ainsi que les résolutions adoptées à son issue, étaient très appréciées et venaient compléter le Consensus de Genève. Ensemble, elles définissaient un mandat clair pour faire avancer les travaux de la CNUCED dans le domaine de la concurrence et de la protection du consommateur.

Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international

8. À sa 1249^e séance plénière, le 26 novembre 2025, le Conseil a également pris note du rapport sur la cinquante-neuvième session du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international.

Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes

Rapport de la présidence de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2024-2025 et les incidences de ces cours ; désignation des membres de l'Organe consultatif

9. À sa 1249^e séance plénière, le 26 novembre 2025, le Conseil du commerce et du développement a pris note du rapport de la présidence de l'Organe consultatif sur la période 2024-2025.

10. Le représentant d'un groupe régional et de nombreuses délégations ont souligné le rôle important que la Section du renforcement des capacités d'élaboration des politiques de la CNUCED jouait dans le renforcement de ces capacités au niveau national en dispensant des formations conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok. Ils ont fait observer que ce programme de formation aidait les acteurs des économies en développement en renforçant leurs compétences analytiques, en améliorant leur compréhension des tendances économiques mondiales et en leur permettant de s'intégrer plus efficacement dans l'économie internationale. Les délégations ont souligné que le mandat énoncé au paragraphe 166 restait pertinent pour relever les défis de la mondialisation et favoriser l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes.

11. Les délégations ont également souligné l'intérêt des formations de courte durée proposées à Genève et des cours régionaux dispensés dans les régions en développement. Elles ont encouragé la CNUCED à poursuivre les formations en présentiel et à déployer plus largement le programme dans les régions en développement. Elles ont souligné qu'il importait de renforcer les capacités institutionnelles et qu'un investissement continu dans le programme permettrait d'en accroître encore l'impact.

Questions diverses

12. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Conseil du commerce et du développement a décidé, à sa 1250^e séance plénière (séance de clôture), le 28 novembre 2025, de soumettre à une procédure d'approbation tacite une proposition relative à la tenue de consultations

¹ Voir A/RES/80/121, par. 43.

sur la redynamisation du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, en vue de se prononcer formellement sur la question à sa soixante-dix-huitième réunion directive.

13. Le Conseil a en outre examiné des questions liées aux décisions figurant dans le Consensus de Genève (TD/561/Add.2), adopté le 23 octobre 2025 à la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, comme indiqué ci-après.

Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement

14. À sa 1250^e séance plénière (séance de clôture), le 28 novembre 2025, le Conseil du commerce et du développement a approuvé le mandat révisé du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement (voir annexe I).

15. À sa 1250^e séance plénière (séance de clôture), le 28 novembre 2025, le Conseil a également approuvé des dispositions provisoires concernant la tenue de la neuvième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement, qui s'ouvrirait le 1^{er} décembre 2025 (voir chapitre I, section B, décision 592 (LXXII), ci-dessus).

Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique

16. À sa 1250^e séance plénière (séance de clôture), le 28 novembre 2025, le Conseil est convenu que le mandat révisé du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique serait soumis à une procédure d'approbation tacite après la clôture de sa soixante-douzième session (voir chapitre I, section B, décision 593 (LXXII), ci-dessus).

17. À sa 1250^e séance plénière (séance de clôture), le 28 novembre 2025, le Conseil du commerce et du développement a également approuvé le thème et les questions d'orientation de la neuvième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique (voir annexe II).

II. Résumé du Président

A. Séance plénière d'ouverture

Déclaration liminaire

Rapport annuel de la Secrétaire générale

Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans les domaines économique et social
(Points 3 et 7 de l'ordre du jour)

18. Dans sa déclaration liminaire, la Secrétaire générale de la CNUCED a souligné que la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement avait été l'occasion de réaffirmer la place de cette institution dans le système multilatéral, malgré un contexte difficile marqué par les contraintes budgétaires et l'incertitude mondiale. La Conférence avait réuni plus de 170 délégations nationales et 80 ministres et vice-ministres, ainsi que des représentants d'organisations internationales, du secteur privé, de la jeunesse et de la société civile. Le document final de la seizième session de la Conférence, le Consensus de Genève, portait sur les obstacles actuels au développement, tels que la crise de la dette, l'aggravation de la fracture numérique, les liens entre climat et développement, le manque d'investissement et la nécessité de préserver un système commercial mondial fondé sur des règles. Il guiderait la CNUCED dans ses travaux visant à aider les pays les moins avancés (PMA) à sortir de cette catégorie, à renforcer la coopération Sud-Sud, à réduire la fracture numérique et à contribuer aux réformes de l'architecture financière internationale. Tout au long de la Conférence, divers acteurs avaient participé à des tables rondes ministérielles, des débats et des forums, et avaient tracé la voie à suivre.

19. La Secrétaire générale de la CNUCED a également évoqué certains engagements obtenus à la seizième session de la Conférence, notamment de la part de l'Arabie saoudite et du Qatar, qui se chargeraient d'accueillir respectivement le deuxième Forum de la CNUCED sur les chaînes d'approvisionnement mondiales et la prochaine édition du Forum mondial de la CNUCED sur l'investissement, ainsi que l'annonce par la Suisse d'un financement de 4 millions de francs suisses consacré aux travaux sur le commerce électronique et l'économie numérique.

20. La Secrétaire générale de la CNUCED a présenté un aperçu des activités de fond menées en 2025 dans les trois grands domaines d'action de cette institution. Tout au long de l'année, la CNUCED avait élaboré plusieurs publications phares, telles que le *Rapport sur le développement économique en Afrique*, le *Rapport sur la technologie et l'innovation*, le *World Investment Report (Rapport sur l'investissement dans le monde)* et l'*Étude sur les transports maritimes*. L'intervenante a rappelé qu'outre la seizième session de la Conférence et d'autres forums intergouvernementaux, la CNUCED avait organisé les réunions de la Commission de la science et de la technique au service du développement et du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique, ainsi que la neuvième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives. En 2025, la CNUCED avait également organisé la Conférence internationale sur la gestion de la dette et le Forum sur les océans. Elle avait activement participé à de grands forums internationaux, tels que les réunions du Groupe des 20, le Forum économique mondial, la Conférence des Nations Unies de 2025 visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14, la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, qui s'était tenue à Séville (Espagne), les réunions de printemps et les réunions annuelles de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral et la trentième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. L'intervenante a également appelé l'attention sur les travaux de recherche et les données que la CNUCED avait fournis dans le cadre de ses évaluations rapides et de ses mises à jour mensuelles sur le commerce mondial, qui avaient permis aux États membres de disposer d'analyses en temps utile au cours d'une année marquée par des turbulences.

21. La Secrétaire générale de la CNUCED a en outre souligné la contribution de la CNUCED aux grandes initiatives de l'ONU, telles que son rôle dans l'exécution des mandats relevant du Pacte pour l'avenir, s'agissant en particulier des indicateurs autres que le produit intérieur brut (PIB) et le commerce Sud-Sud, la lutte contre les flux financiers illicites et l'application de la réforme de l'architecture financière internationale. Les travaux réalisés par la CNUCED dans le cadre des mandats liés au Pacte numérique mondial contribuaient à façonner l'approche du système des Nations Unies concernant la fracture numérique et les technologies émergentes, notamment les travaux sur la gouvernance des données, qu'elle dirigeait par l'intermédiaire de la Commission de la science et de la technique au service du développement, et ceux ayant trait à la transformation structurelle numérique, qu'elle codirigeait avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. Dans le domaine du financement du développement, la CNUCED participait à tous les comités préparatoires et groupes d'experts concernés, œuvrant ainsi à l'élaboration du programme ambitieux de financement du développement prévu dans l'Engagement de Séville. Elle avait reçu pour mandat d'assurer le secrétariat de la plateforme des pays emprunteurs, de codiriger le Forum de Séville sur la dette avec le Département des affaires économiques et sociales et de soutenir l'élaboration de principes responsables en matière d'emprunt et de prêt. En outre, elle siégeait dans divers comités et groupes de travail du système des Nations Unies, ce qui lui permettait de collaborer avec des organes tels que le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination, la Deuxième Commission ou encore le Cabinet du Secrétaire général de l'ONU, afin d'assurer la cohérence des activités menées dans le cadre du pilier Développement et de créer des synergies entre Genève et New York. Enfin, la CNUCED avait assuré la présidence tournante du Groupe des Nations Unies sur la société de l'information en 2025, coordonnant dans ce cadre les activités menées par les entités des Nations Unies face aux défis de la transformation numérique.

22. Dans la perspective de 2026 et de l'Initiative ONU80, la Secrétaire générale de la CNUCED a souligné que le gel du budget ordinaire continuait de se faire sentir et a appelé à un appui soutenu pour assurer l'exécution du programme de travail actualisé présenté plus tôt en 2025. Elle a présenté la participation de la CNUCED à la restructuration du pilier développement durable, soulignant que cette dernière dirigerait ou codirigerait 4 des 32 ensembles de mesures en cours d'élaboration, notamment la création d'un pôle de connaissances conjoint avec le Département des affaires économiques et sociales, la contribution à l'établissement d'une plateforme d'accélération technologique, l'initiative relative au patrimoine de données du système des Nations Unies et la réorganisation des activités d'analyse macroéconomique à l'échelle du système des Nations Unies.

23. En conclusion, la Secrétaire générale de la CNUCED a assuré aux États membres que le fait qu'elle avait accepté de se porter candidate au poste de Secrétaire générale de l'ONU n'empêcherait pas la CNUCED de continuer à s'acquitter de ses mandats, notamment l'exécution du programme de travail approuvé, la coopération technique et les activités de recherche et d'analyse. En tant que Secrétaire générale de la CNUCED, elle a réaffirmé que cette dernière s'engageait à porter la voix des populations vulnérables, à jeter des ponts entre l'analyse et l'action, à offrir un espace de dialogue ouvert et à œuvrer en faveur du développement dans un monde de plus en plus incertain.

B. Débat général

(Point 2 de l'ordre du jour)

24. Le débat général s'est tenu les 24, 26 et 28 novembre 2025. Des déclarations ont été faites par les représentants des États et des organisations suivants : Pérou (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) ; Union européenne (au nom de l'Union européenne et de ses États membres) ; Égypte (au nom du Groupe des États d'Afrique) ; Népal (au nom des pays les moins avancés) ; Malaisie (au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique) ; Suisse (au nom du groupe JUSSCANNZ) ; Chili (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes)² ; République bolivarienne du Venezuela (au nom du Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies) ; République dominicaine (au nom des petits États insulaires en développement) ; Chine ; Barbade ; Cuba ; État de Palestine ; Pérou ; Maroc ; Égypte ; Cambodge ; Ukraine ; Trinité-et-Tobago ; Fédération de Russie ; Mongolie (au nom des pays en développement sans littoral) ; Gambie ; Pakistan ; Zimbabwe ; République-Unie de Tanzanie ; Allemagne ; République dominicaine ; Malaisie ; République bolivarienne du Venezuela ; Indonésie ; Viet Nam ; Libye ; Arabie saoudite ; Éthiopie ; Colombie ; Algérie ; Bangladesh ; Inde ; Argentine ; Saint-Siège ; Nigéria ; République islamique d'Iran ; Brésil ; Kenya.

25. De nombreux groupes régionaux et délégations ont estimé que le Consensus de Genève adopté à la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement reflétait le renforcement du mandat de la CNUCED. Ce document contenait des orientations devant permettre à la CNUCED de développer ses travaux sur des questions essentielles telles que la dette, l'économie numérique, les changements climatiques, la transformation structurelle, les chaînes d'approvisionnement et l'aide aux économies vulnérables. Des groupes régionaux et délégations ont salué le retour de la pratique consistant à adopter des résolutions et le renforcement du rôle du Conseil, qui constituerait une plateforme plus efficace de recherche de consensus.

26. De nombreux groupes régionaux et délégations ont souligné la difficulté du contexte mondial, qui se caractérisait notamment par une croissance économique atone, l'aggravation du surendettement, le recul des flux d'investissement, l'intensification des conflits, l'urgence climatique, les tensions commerciales et l'élargissement de la fracture technologique, dont les pays en développement pâtissaient de manière disproportionnée.

27. De nombreuses délégations ont salué le rapport annuel de la Secrétaire générale et le travail accompli par la CNUCED dans ses trois grands domaines d'action. Un groupe régional et plusieurs délégations ont mis en avant le rôle de la CNUCED en tant qu'organe

² L'Argentine et le Paraguay se sont dissociés de cette déclaration.

de coordination des Nations Unies pour les questions interdépendantes relatives au commerce, au financement, à l'investissement, à la technologie et au développement durable. De nombreux groupes régionaux et plusieurs délégations ont souligné le rôle joué par la CNUCED et les contributions qu'elle avait apportées aux grandes conférences des Nations Unies, notamment le Sommet de l'avenir et la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, ainsi que ses activités de suivi concernant le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

28. Plusieurs groupes régionaux et délégations ont souligné la nécessité de réformer l'architecture financière internationale pour la rendre plus équitable et plus accessible. Plusieurs délégations ont souligné qu'il importait de garantir la marge d'action budgétaire nécessaire pour réaliser des investissements sociaux et en faveur du développement. Un autre groupe régional et des délégations ont exhorté la CNUCED à poursuivre ses travaux sur la soutenabilité de la dette et souligné les nouvelles responsabilités qui lui incombent dans le contexte de l'Engagement de Séville.

29. De nombreux groupes régionaux et délégations ont dit que la CNUCED devrait renforcer son appui en matière de capacités productives, de transformation structurelle, de diversification économique et de création de valeur ajoutée, afin d'aider les pays en développement à s'intégrer dans les chaînes de valeur mondiales et régionales et à s'affranchir de leur dépendance à l'égard des produits de base.

30. Un groupe régional et de nombreuses délégations ont insisté sur la nécessité de réduire la fracture numérique et de soutenir la transformation numérique, la préparation au commerce électronique et la participation inclusive à l'économie numérique, en portant une attention particulière à la réduction des disparités technologiques. De nombreuses délégations ont également souligné la nécessité d'opérer des transferts de technologies à des conditions mutuellement avantageuses.

31. Plusieurs groupes régionaux et de nombreuses délégations ont souligné que les changements climatiques constituaient un défi majeur qui exigeait des mesures urgentes, et de nombreuses délégations ont ajouté que les pays en développement en subissaient les effets de manière disproportionnée, alors qu'ils contribuaient très peu aux émissions de gaz à effet de serre. Un groupe régional et plusieurs délégations ont également dit qu'il fallait accroître le financement de l'action climatique, multiplier les transferts de technologies et soutenir davantage les transitions justes et la mise en place d'infrastructures résilientes face aux changements climatiques.

32. Un groupe régional et de nombreuses délégations ont souligné l'importance d'un système commercial multilatéral fondé sur des règles et ont exprimé leur inquiétude face à la montée du protectionnisme, à la fragmentation du commerce et aux perturbations des chaînes d'approvisionnement. De nombreuses délégations ont réaffirmé leur attachement au système commercial multilatéral et estimé qu'il fallait le renforcer.

33. De nombreux groupes régionaux et délégations ont souligné les besoins particuliers des économies vulnérables et dit qu'il fallait leur apporter un soutien accru. Un groupe régional et de nombreuses délégations ont salué la création d'un programme spécial de la CNUCED visant à aider les PMA à sortir de cette catégorie et ont appelé à sa mise en œuvre.

34. Des groupes régionaux et délégations, ainsi qu'un groupe de pays, ont fait part de leur vive préoccupation concernant les mesures coercitives unilatérales, qui étaient incompatibles avec le droit international, et ont demandé à la CNUCED d'évaluer leurs incidences sur le commerce et le développement.

35. Des groupes régionaux, plusieurs délégations et un groupe de pays ont exprimé leur solidarité avec le peuple palestinien et remercié la CNUCED de son appui à l'évaluation du coût économique de l'occupation. Un autre membre de délégation a réaffirmé que sa délégation ne pouvait approuver certaines déclarations figurant dans le rapport établi au titre du point de l'ordre du jour correspondant (TD/B/72/3).

36. De nombreux groupes régionaux et délégations ont présenté des exemples d'activités de coopération nationale avec la CNUCED, tandis que certaines délégations ont mis en avant des programmes particuliers de la CNUCED, notamment le Système douanier automatisé et

le Système de gestion et d'analyse de la dette, ainsi que les évaluations de l'état de préparation au commerce électronique, les examens des politiques d'investissement et le soutien à la Zone de libre-échange continentale africaine.

37. Une délégation a souligné les conséquences de la guerre en Ukraine, qui avait aggravé l'insécurité alimentaire mondiale. Exerçant son droit de réponse, une autre délégation a souligné que la CNUCED était un espace de débats dépolitisés sur le développement économique et que la session du Conseil ne devait pas servir des fins politiques.

C. Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien

(Point 4 de l'ordre du jour)

38. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Secrétaire générale de la CNUCED a dit qu'une action internationale s'imposait de toute urgence pour mettre fin à l'effondrement économique et à la crise budgétaire sans précédent dans le Territoire palestinien occupé, en particulier à Gaza. Elle a évoqué la chute catastrophique du PIB, la destruction généralisée des infrastructures et les conditions humanitaires difficiles, aggravées par la paralysie du système budgétaire imputable à la retenue des recettes fiscales et à l'endettement croissant. En outre, la reprise coûterait plus de 70 milliards de dollars des États-Unis et prendrait des décennies. L'intervenante a appelé de ses vœux la levée du blocus et un cessez-le-feu permanent, un plan de relance global, une augmentation de l'aide internationale, le versement des fonds bloqués et la suppression des restrictions commerciales, afin de permettre l'acheminement de l'aide humanitaire essentielle et d'assurer la stabilité économique à long terme.

39. Un représentant du secrétariat de la CNUCED a présenté le rapport, qui documentait et analysait l'effondrement économique, budgétaire et humanitaire à Gaza et en Cisjordanie depuis octobre 2023. Selon ce rapport, une intervention internationale était urgente pour éviter que Gaza ne devienne inhabitable. Dans sa présentation, l'intervenant a mis l'accent sur l'appel en faveur d'une action mondiale décisive visant à garantir la paix, à lever les restrictions, à débloquent les recettes fiscales retenues et à financer une reconstruction globale afin de rétablir les moyens de subsistance et le développement humain.

40. Le représentant de l'État de Palestine a souligné les conséquences tragiques des opérations militaires menées depuis deux ans et des décennies d'occupation, qui avaient entraîné des pertes humaines considérables, la destruction quasi totale des infrastructures et l'effondrement de l'économie. Il a souligné que les coûts de reconstruction dépassaient 70 milliards de dollars et que le développement durable était impossible sous occupation. L'intervenant a demandé qu'il soit mis fin à l'agression, que les résolutions internationales pertinentes soient appliquées, qu'Israël soit tenu responsable des dommages causés et qu'un appui soit fourni à la mise en place d'un plan de reconstruction arabe et de la solution des deux États. Il a exhorté la CNUCED à continuer d'évaluer le coût économique de l'occupation et a demandé la tenue d'une session extraordinaire du Conseil ou d'une réunion technique pour informer les États membres des incidences des deux années de guerre sur l'économie palestinienne et leur présenter les perspectives de redressement.

41. Des déclarations ont été faites par les représentants des États et des organisations suivants : État de Palestine (au nom du Groupe des États arabes) ; Pérou (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) ; Union européenne (au nom de l'Union européenne et de ses États membres) ; Égypte (au nom du Groupe des États d'Afrique) ; Népal (au nom des pays les moins avancés) ; Malaisie (au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique) ; République bolivarienne du Venezuela (au nom du Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies) ; État de Palestine ; Chine ; Cuba ; Jordanie ; Maroc ; Égypte ; Pakistan ; République-Unie de Tanzanie ; Malaisie ; Indonésie ; Qatar ; Bangladesh ; Arabie saoudite ; République islamique d'Iran ; Tunisie ; Oman ; Liban ; Algérie ; Brésil. Un représentant de l'Organisation de la coopération islamique et un représentant de la Ligue des États arabes ont fait des déclarations.

42. Le représentant d'un groupe régional a remercié la CNUCED d'avoir produit ce rapport avec les ressources limitées dont elle disposait. Il a demandé instamment la tenue d'une session extraordinaire ou d'une réunion technique en vue d'évaluer les effets de deux années de guerre sur l'économie et d'élaborer des recommandations concrètes aux fins d'un redressement rapide.

43. Les représentants de nombreux groupes régionaux, de nombreuses délégations et le représentant d'une organisation intergouvernementale se sont félicités du programme d'assistance de la CNUCED au peuple palestinien. Des délégations ont dit que le rapport était exhaustif et professionnel et qu'il donnait à réfléchir.

44. Les représentants de nombreux groupes régionaux et un grand nombre de délégations ont exprimé leur profonde préoccupation face aux conclusions du rapport sur la situation désastreuse des Palestiniens sous occupation israélienne, en particulier à Gaza, et ont condamné l'escalade de la violence et les colonies de peuplement illégales en Cisjordanie.

45. Les représentants de nombreux groupes régionaux, de nombreuses délégations et le représentant d'une organisation intergouvernementale ont souligné que le développement durable était impossible sous occupation et que les besoins liés au relèvement dépassaient actuellement 53 milliards de dollars. Ils ont estimé qu'il fallait renforcer le mandat confié à la CNUCED pour évaluer les incidences économiques et les préjudices, analyser les contraintes structurelles et fournir un appui technique ainsi que des recommandations de politique générale aux fins de la reprise. Les représentants de plusieurs groupes régionaux, de nombreuses délégations et le représentant d'une organisation intergouvernementale ont de nouveau exprimé leur solidarité avec l'État de Palestine, condamné les opérations militaires en cours et les pratiques illégales, et appelé à l'application de l'ensemble des mandats de la CNUCED et des résolutions de l'Assemblée générale en vue de soutenir la reconstruction, le commerce et la réalisation des objectifs de développement durable.

46. Plusieurs groupes régionaux, de nombreuses délégations, un groupe de pays et une organisation intergouvernementale ont fait observer que le développement était impossible dans un contexte marqué par l'occupation, les restrictions de circulation et le contrôle extérieur. Ils ont ajouté qu'il fallait mettre fin à la retenue des recettes fiscales palestiniennes par Israël et mettre en œuvre un plan de reconstruction global.

47. Les représentants de plusieurs groupes régionaux, de nombreuses délégations et des représentants d'organisations intergouvernementales ont dit qu'il faudrait relancer le processus de paix afin de parvenir à une solution de deux États fondée sur le droit international, qui aboutirait à la création d'un État palestinien souverain et indépendant et à la réalisation du droit du peuple palestinien à l'autodétermination.

D. Activités de la CNUCED à l'appui de l'Afrique

(Point 5 de l'ordre du jour)

48. Un représentant du secrétariat de la CNUCED a présenté le rapport sur les activités de la CNUCED à l'appui de l'Afrique (TD/B/72/2). Ces activités avaient vocation à répondre aux aspirations énoncées dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

49. À l'issue de la présentation, les représentants de nombreux groupes régionaux, de nombreuses délégations et un groupe de pays ont fait part de leur satisfaction concernant le rapport du secrétariat et les activités de la CNUCED à l'appui du développement en Afrique. Ils ont souligné l'intérêt des différents aspects du travail de la CNUCED, notamment l'appui à la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine, l'élaboration de stratégies en faveur du commerce électronique, la facilitation du commerce, la gestion de la dette, le renforcement des capacités productives, l'entrepreneuriat, la facilitation des affaires et la réduction de la pauvreté sur le continent africain. Les représentants de plusieurs groupes régionaux et de nombreuses délégations ont souligné l'intérêt du *Rapport 2024 sur le développement économique en Afrique*, intitulé « Libérer le potentiel commercial de l'Afrique : Stimuler les marchés régionaux et réduire les risques », qui mettait l'accent sur le potentiel du commerce intra-africain comme outil permettant de renforcer la résilience face aux chocs et de promouvoir la diversification en Afrique. Plusieurs groupes régionaux et de nombreuses délégations ont demandé à la CNUCED de renforcer son soutien aux pays africains. Des groupes régionaux et de nombreuses délégations ont également remercié le Directeur sortant de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux de la CNUCED pour son dévouement et son engagement en faveur de l'Afrique.

50. Plusieurs groupes régionaux et de nombreuses délégations ont exprimé leur inquiétude face à la diminution de la part des ressources extrabudgétaires consacrées à l'Afrique au titre des activités de coopération technique de la CNUCED, qui était passée de 40,4 % à 26,4 % entre 2019 et 2024, et ont dit qu'il fallait inverser cette tendance. Un groupe régional a demandé au secrétariat ce qui pouvait être fait pour résoudre ce problème. Un groupe de pays a souligné que les mesures économiques unilatérales contribuaient grandement à entraver le développement de l'Afrique et a demandé au secrétariat d'analyser les effets de ces mesures sur le continent. Une délégation a demandé comment les États membres pouvaient soutenir les travaux de la CNUCED sur l'Afrique, notamment le *Rapport sur le développement économique en Afrique*, dans le contexte des efforts actuellement déployés pour réduire les doubles emplois dans le cadre des réformes liées à l'Initiative ONU80. Une autre délégation a dit espérer que les activités de coopération technique de la CNUCED seraient étendues à un plus grand nombre de pays africains. Une autre encore a encouragé la CNUCED à renforcer sa collaboration avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle afin de mettre la propriété intellectuelle au service du développement. Une autre, enfin, a demandé à la CNUCED de collaborer à l'application de la résolution de l'Assemblée générale sur les flux financiers illicites.

51. En réponse aux points abordés et aux questions soulevées, le représentant du secrétariat de la CNUCED a souligné qu'il importait de renforcer les ressources extrabudgétaires afin de soutenir les activités de la CNUCED en Afrique. Il a expliqué que celle-ci fournissait une assistance technique à la demande des gouvernements et a encouragé tous les États membres souhaitant en bénéficier à présenter une demande. Il a en outre rappelé que la réforme de l'ONU était une initiative des États membres et a invité ces derniers à faire connaître leurs préférences à ce sujet dans les instances appropriées. Enfin, il a donné des exemples d'enseignements tirés de l'assistance fournie par la CNUCED aux pays africains, à savoir la nécessité de mobiliser des ressources supplémentaires pour soutenir la réduction de la pauvreté, d'assurer une meilleure gestion de la dette et de réduire davantage les coûts commerciaux et les coûts de transaction, et a souligné qu'il faudrait accorder une plus grande attention aux questions de distribution et à l'amélioration de la cohérence des politiques.

E. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés

(Point 6 de l'ordre du jour)

52. Un représentant du secrétariat de la CNUCED a présenté le rapport sur la contribution de celle-ci à la mise en œuvre du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés (TD/B/72/4). Il a fait observer que l'exécution du Programme d'action de Doha s'inscrivait dans un contexte mondial marqué par une croissance plus faible et un accès réduit au financement, et que les PMA ne progressaient toujours pas autant dans les domaines économique et environnemental que dans celui du développement social.

53. De nombreux groupes régionaux et délégations se sont félicités du rapport et des activités de la CNUCED à l'appui des PMA. Ils ont mis en avant l'importance des travaux de la CNUCED dans différents domaines, notamment le renforcement des capacités productives, la facilitation du commerce, les règles d'origine, les petites et moyennes entreprises, les profils de vulnérabilité et l'aide au reclassement, la lutte contre la pauvreté, les changements climatiques, l'élaboration de politiques favorisant l'inclusion, le Système douanier automatisé, le Système de gestion et d'analyse de la dette, le renforcement des capacités numériques, le transfert de technologies au titre de l'article 66.2 de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et la réforme de l'architecture financière internationale.

54. Plusieurs groupes régionaux et délégations, ainsi qu'un groupe de pays, ont fait observer que les PMA se heurtaient à des problèmes de taille, notamment le ralentissement de la croissance, l'augmentation de la dette et le fait que près de la moitié d'entre eux étaient surendettés ou risquaient de le devenir. Cette situation était aggravée par les tensions géopolitiques, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et le risque d'une baisse de l'aide publique au développement.

55. Dans ce contexte, plusieurs groupes régionaux et délégations, ainsi qu'un groupe de pays, se sont dits préoccupés par la diminution de la part des PMA dans le budget d'assistance technique de la CNUCED et ont demandé l'allocation de ressources suffisantes et prévisibles aux travaux de la CNUCED à l'appui du Programme d'action de Doha. Un groupe régional et plusieurs délégations ont également demandé aux donateurs de contribuer au Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour les pays les moins avancés. Un autre groupe régional a estimé qu'il était essentiel que la CNUCED concentre ses activités d'assistance technique sur les PMA, compte tenu notamment du contexte financier difficile.

56. Plusieurs groupes régionaux et de nombreuses délégations ont souligné la lenteur du processus de reclassement des PMA et la nécessité d'accroître l'aide apportée aux pays en voie de reclassement et aux pays récemment sortis de cette catégorie. Il fallait mettre en œuvre sans tarder le programme d'aide au reclassement prévu dans le Consensus de Genève, document final de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, notamment en mobilisant les ressources nécessaires à cette fin.

57. Un groupe de pays a souligné que sept pays parmi les moins avancés faisaient l'objet de mesures coercitives unilatérales, lesquelles constituaient des obstacles supplémentaires à leur développement, et a demandé au secrétariat de la CNUCED d'analyser les incidences de ces mesures sur les PMA. Il a en outre demandé que cette analyse soit prise en compte dans les délibérations de l'organe directeur de la CNUCED et que celle-ci élabore des outils permettant aux PMA d'atténuer les effets des mesures coercitives unilatérales. Un groupe régional a également demandé au secrétariat d'expliquer ce qui l'avait amené à conclure que les PMA obtenaient de meilleurs résultats dans le domaine du développement social que dans celui du développement économique ou environnemental.

58. Le représentant du secrétariat a remercié les États membres de leurs observations et suggestions et a indiqué que celles-ci seraient transmises à la direction de la CNUCED. En réponse à la question sur le développement social, il a expliqué que les PMA avaient accompli des progrès plus rapides au regard d'indicateurs sociaux tels que la réduction de la mortalité maternelle et juvénile et l'amélioration de l'égalité des sexes dans l'éducation, que dans la réduction de la pauvreté. Il a également informé le Conseil que la CNUCED intensifiait déjà ses travaux sur l'élaboration d'un cadre d'action national propice à une croissance inclusive.

III. Questions de procédure et questions connexes

A. Ouverture de la session

59. La soixante-douzième session du Conseil du commerce et du développement a été ouverte le 24 novembre 2025 par Heidi Schroderus-Fox (Finlande), qui représentait le Président sortant de la soixante et onzième session du Conseil.

B. Élection du Bureau

(Point 1 a) de l'ordre du jour)

60. À sa 1245^e séance plénière (séance d'ouverture), le 24 novembre 2025, le Conseil du commerce et du développement a élu José Roberto Sánchez-Fung (République dominicaine) à la présidence de sa soixante-douzième session.

61. À sa 1245^e séance plénière (séance d'ouverture), le 24 novembre 2025, le Conseil a également élu les membres du Bureau de sa soixante-douzième session. Le Bureau était composé comme suit :

Président : José Roberto Sánchez-Fung (République dominicaine)

Vice-Président(e)s : Nahida Sobhan (Bangladesh)
Achsanul Habib (Indonésie)
Alfredo Suescum (Panama)
Alaa Hegazy (Égypte)
Elvis Toolouta Shiweda (Namibie)

Erwin Bollinger (Suisse)
 Ioannis Ghikas (Grèce)
 Heidi Schroderus-Fox (Finlande)
 Stefano Pisotti (Italie)
 Tatjana Mrvoš (Croatie)

Rapporteur : Andrei Rusu (Roumanie)

62. Conformément à l'usage, le Conseil a décidé que les coordonnateurs des groupes régionaux et d'autres groupes reconnus de la CNUCED seraient pleinement associés aux travaux du Bureau.

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session

(Point 1 b) de l'ordre du jour)

63. À sa 1245^e séance plénière (séance d'ouverture), le 24 novembre 2025, le Conseil du commerce et du développement a également adopté l'ordre du jour provisoire de la session (TD/B/72/1) (voir annexe III).

D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

(Point 1 c) de l'ordre du jour)

64. À sa 1250^e séance plénière (séance de clôture), le 28 novembre 2025, le Conseil du commerce et du développement a adopté le rapport du Bureau sur la vérification des pouvoirs des représentants participant à sa soixante-douzième session (TD/B/72/L.1).

E. Ordre du jour provisoire de la soixante-dix-huitième réunion directive du Conseil du commerce et du développement

(Point 11 de l'ordre du jour)

65. À sa 1250^e séance plénière (séance de clôture), le 28 novembre 2025, le Conseil du commerce et du développement a approuvé l'ordre du jour provisoire de la soixante-dix-huitième réunion directive du Conseil (voir annexe IV).

F. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes

(Point 12 de l'ordre du jour)

Rapport de la présidence de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2024-2025 et les incidences de ces cours ; désignation des membres de l'Organe consultatif

66. À sa 1249^e séance plénière, le 26 novembre 2025, le Conseil a élu pour la période 2025-2026 les membres de l'Organe consultatif dont le nom suit : Bilal Ahmad (Pakistan) ; Nadzirah Osman (Malaisie) ; Ali Bahreini (République islamique d'Iran) ; Matthew Wilson (Barbade) ; Alfredo Suescum (Panama) ; Guilherme de Aguiar Patriota (Brésil) ; Fancy Chepkemoi Too (Kenya). À sa 1250^e séance plénière (séance de clôture), le 28 novembre 2025, le Conseil a élu les autres membres de l'Organe consultatif dont le nom suit : Abdallah Saleh Possi (République-Unie de Tanzanie) ; Idris Abdul Rahman Alkanjari (Oman).

67. Le Conseil est également convenu que son Président présiderait l'Organe consultatif en 2025-2026.

Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil

68. À la 1250^e séance plénière (séance de clôture) du Conseil, le 28 novembre 2025, le Président a informé les membres du Conseil que celui-ci n'était saisi d'aucune nouvelle demande d'inscription. La liste des organes intergouvernementaux autorisés à participer aux travaux de la CNUCED figure dans le document TD/B/IGO/LIST/14.

Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil

69. À la 1250^e séance plénière (séance de clôture) du Conseil, le 28 novembre 2025, le Président a informé les membres du Conseil que celui-ci n'était saisi d'aucune nouvelle demande d'inscription. La liste des 213 organisations non gouvernementales autorisées à participer aux travaux de la CNUCED figure dans le document TD/B/NGO/LIST/32.

Examen du calendrier des réunions

70. À sa 1250^e séance plénière (séance de clôture), le 28 novembre 2025, le Conseil a également décidé que le calendrier des réunions de 2026 serait soumis à une procédure d'approbation tacite (voir chapitre I, section A, décision 591 (LXXII))³.

Révision des listes d'États figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale

71. À la 1250^e séance plénière (séance de clôture) du Conseil, le 28 novembre 2025, le Président a indiqué qu'il n'y avait aucune mesure à prendre concernant la liste des États membres. La liste actuelle porte la cote TD/B/INF.261.

Incidences administratives et financières des décisions du Conseil

72. À sa 1250^e séance plénière (séance de clôture), le 28 novembre 2025, le Conseil a été informé que les décisions prises à sa soixante-douzième session n'avaient pas d'incidences financières supplémentaires.

G. Questions diverses

(Point 13 de l'ordre du jour)

73. À la 1245^e séance plénière (séance d'ouverture) du Conseil du commerce et du développement, le 24 novembre 2025, en conclusion de sa déclaration liminaire, la Secrétaire générale de la CNUCED a informé le Conseil de sa décision d'accepter de se porter candidate au poste de Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies, comme proposé par le Gouvernement costaricien. Elle a également annoncé qu'elle prévoyait, conformément aux exigences réglementaires, de prendre un congé temporaire pendant toute la durée de sa campagne, en attendant que les modalités et le calendrier de la procédure soient confirmés, ce qui devrait être le cas au premier trimestre de 2026.

H. Adoption du rapport

(Point 14 de l'ordre du jour)

74. À sa 1250^e séance plénière (séance de clôture), le 28 novembre 2025, le Conseil du commerce et du développement a adopté son rapport, qui contiendrait le mandat révisé du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement, l'ordre du jour provisoire de la soixante-dix-huitième réunion directive du Conseil, les décisions et autres mesures prises par le Conseil et le résumé du Président sur toutes les questions de fond, ainsi que les questions de procédure et les questions connexes.

³ Le calendrier officiel sera publié sous la cote TD/B/INF.262.

75. Le Conseil a autorisé le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale de son rapport à l'Assemblée générale, en tenant compte des travaux de la séance plénière de clôture.

Annexe I

Mandat révisé du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement

I. Contexte

1. Comme indiqué au paragraphe 100 (al. r) et s)) du Maafikiano de Nairobi⁴, le Conseil du commerce et du développement a pris les dispositions nécessaires à la création de deux nouveaux groupes intergouvernementaux d'experts : le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement et le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique. Conformément au Consensus de Genève⁵, le présent mandat contient les modalités révisées de fonctionnement opérationnel du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement.

II. Organisation

2. **Composition.** Le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement se compose de représentants de gouvernements possédant les compétences requises, désignés par les États membres. Des experts issus de la société civile, du secteur privé et du monde universitaire y sont invités selon qu'il convient, à titre consultatif uniquement. Les États membres peuvent envisager de désigner un(e) coordonnateur(rice) chargé(e) d'assurer une liaison permanente avec le Groupe intergouvernemental d'experts.

3. **Méthodes de travail :**

a) Le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement joue un rôle essentiel dans les activités de formation de consensus de la CNUCED et devrait fournir des contributions spécialisées pour examen à d'autres niveaux. Il suit les procédures et méthodes de travail habituelles des réunions intergouvernementales de la CNUCED. Les deux coprésident(e)s, désigné(e)s et élu(e)s suivant l'usage à l'Organisation des Nations Unies, publient un projet de texte contenant les recommandations formulées par les experts à l'issue des débats tenus pendant la session. Ce projet de texte fait l'objet d'un échange de vues. Cette pratique remplace celle qui consistait à négocier des recommandations concertées. La série finale de recommandations devrait refléter les opinions communes des experts. Elle est publiée sous la responsabilité des coprésident(e)s, pour examen par la Commission du commerce et du développement.

b) Les commissions ont pour fonction importante d'intégrer les contributions de fond des organes subsidiaires que constituent leurs groupes d'experts, y compris les groupes intergouvernementaux d'experts, dans des documents à caractère directif qui seront examinés au niveau politique par le Conseil du commerce et du développement. Ces documents servent de base à l'élaboration d'un projet de résolution soumis au Conseil du commerce et du développement pour examen.

c) Le Groupe intergouvernemental d'experts aide la CNUCED à formuler des contributions à l'intention du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement et du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement.

d) Afin de maximiser la participation aux délibérations du Groupe et leur impact, des dispositions sont prises pour permettre la participation à distance.

4. **Périodicité.** Une session plénière par an.

5. **Durée.** Ne doit pas dépasser trois jours.

⁴ TD/519/Add.2 et Corr.1.

⁵ TD/561/Add.2.

6. **Choix de la date.** Pour que ses travaux apportent une réelle contribution aux activités de la Commission du commerce et du développement, ainsi qu'au suivi du financement du développement à l'échelle du système des Nations Unies, le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement devrait se réunir au cours de la première moitié de chaque cycle annuel de réunions intergouvernementales. Les textes issus des travaux de la Commission devraient servir de base à l'élaboration d'un projet de résolution soumis au Conseil du commerce et du développement pour examen. Dans la mesure du possible, les réunions devraient être organisées immédiatement après d'autres réunions pertinentes, afin de créer des synergies pour les délégations participantes.

7. **Textes issus des travaux :**

a) Recommandations d'experts d'une page maximum, formulées sur la base des débats du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement, reflétant les vues communes des experts et publiées sous la responsabilité des coprésident(e)s pour examen par la Commission du commerce et du développement ;

b) Rapport de la session établi sous la responsabilité des coprésident(e)s du Groupe intergouvernemental d'experts, destiné à éclairer les débats de la Commission du commerce et du développement ;

c) Thèmes et questions d'orientation pour les sessions suivantes, y compris l'ordre du jour provisoire, inspirés du rapport du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement et élaborés à la lumière des délibérations du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement.

8. **Établissement de rapports.** Rapports à la Commission du commerce et du développement.

9. **Division principale chargée d'assurer le service du Groupe intergouvernemental d'experts.** Division de la mondialisation et des stratégies de développement, en coordination avec d'autres divisions compétentes de la CNUCED, sous la supervision du Cabinet de la Secrétaire générale de la CNUCED, conformément au Règlement intérieur du Conseil du commerce et du développement.

10. **Documents.** Les documents de chaque session du Groupe intergouvernemental d'experts sont les suivants : ordre du jour provisoire, notes de réflexion (au maximum une par point important de l'ordre du jour) et rapport de la session. Établies avant chaque session annuelle, les notes de réflexion présentent les points essentiels à examiner par les experts en réponse aux questions d'orientation.

11. **Financement à prévoir pour permettre la participation.** Pour garantir la participation effective des représentants de gouvernements de pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, il est important de prévoir des fonds couvrant leurs frais de voyage et leurs indemnités journalières. Si le Groupe intergouvernemental d'experts décide de mener des activités intersessions, il pourrait être nécessaire de solliciter des ressources supplémentaires, sous forme de contributions volontaires et/ou de ressources extrabudgétaires.

12. **Évaluation.** Après chaque session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement, le Conseil du commerce et du développement examine l'application du présent mandat. Il évalue en particulier : a) le rôle des États membres de la CNUCED dans le choix des thèmes et des questions d'orientation ; b) l'équilibre dans la représentation des intervenants, l'objectif étant de garantir un examen approfondi du thème choisi, des échanges éclairés et une contribution positive aux processus multilatéraux pertinents ; c) le degré de participation des experts des États membres de la CNUCED ; et d) la valeur ajoutée globale de la session.

III. Orientation proposée

13. Conformément au Maafikiano de Nairobi, le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement examine le thème du « financement du développement, tel qu'il ressort du Programme d'action d'Addis-Abeba et des activités de la CNUCED »

(par. 100 (al. r)). En outre, la CNUCED devrait « contribuer à la mise en œuvre, au suivi et à l'examen du Programme 2030 » (par. 100 (al. a)) et « continuer de contribuer aux travaux de suivi et d'examen consacrés aux textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement » (par. 100 (al. i)). Dans le cadre de la mise en œuvre du Consensus de Genève⁶, en particulier des alinéas 80.56 à 80.67, et conformément à la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement et à son document final, l'Engagement de Séville⁷, le Groupe intergouvernemental d'experts contribue au processus des Nations Unies concernant la mise en œuvre, le suivi et l'examen du financement du développement, ainsi qu'aux processus connexes, dans le cadre du mandat de la CNUCED.

14. Afin que la CNUCED contribue efficacement au suivi du financement du développement, les délibérations du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement orienteront le choix des thèmes soumis à l'examen du Groupe intergouvernemental d'experts au cours des années à venir.

IV. Dispositions transitoires

15. Le présent mandat sera de nouveau révisé afin d'assurer sa cohérence avec les décisions du Conseil du commerce et du développement relatives à la redynamisation du mécanisme intergouvernemental, dans le cadre de la mise en œuvre du Consensus de Genève (TD/561/Add.2).

⁶ TD/561/Add.2.

⁷ Voir A/RES/79/323, annexe.

Annexe II

Thème et questions d'orientation de la neuvième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique

Thème

Accroître les recettes fiscales dans les pays en développement grâce au commerce électronique et au commerce numérique

Questions d'orientation

1. Quelles difficultés et possibilités l'économie numérique, le commerce électronique et le commerce numérique présentent-ils du point de vue des recettes pour les décideurs et les administrations fiscales ?
2. Comment tirer parti des solutions numériques pour améliorer la collecte des recettes fiscales ?
3. Quelles bonnes pratiques permettent d'associer les plateformes de commerce électronique à l'application d'une fiscalité indirecte sur le commerce électronique ?
4. Comment la communauté internationale peut-elle renforcer la capacité des pays en développement de recourir à la fiscalité dans le domaine du commerce électronique et du commerce numérique ?

Annexe III

Ordre du jour de la soixante-douzième session du Conseil du commerce et du développement

1. Questions de procédure :
 - a) Élection du Bureau ;
 - b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session ;
 - c) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
2. Débat général.
3. Rapport annuel de la Secrétaire générale.
4. Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien.
5. Activités de la CNUCED à l'appui de l'Afrique.
6. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés.
7. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans les domaines économique et social.
8. Rapports des organes subsidiaires :
 - a) Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique ;
 - b) Rapport de la Commission du commerce et du développement ;
 - c) Rapport de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement.
9. Rapport de la neuvième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives.
10. Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international.
11. Ordre du jour provisoire de la soixante-dix-huitième réunion directive du Conseil du commerce et du développement.
12. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
 - a) Rapport de la présidence de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2024-2025 et les incidences de ces cours ; désignation des membres de l'Organe consultatif ;
 - b) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil ;
 - c) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil ;
 - d) Examen du calendrier des réunions ;
 - e) Révision des listes d'États figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale ;
 - f) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil.
14. Questions diverses.
15. Adoption du rapport.

Annexe IV

Ordre du jour provisoire de la soixante-dix-huitième réunion directive du Conseil du commerce et du développement

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session.
2. Interdépendance et stratégies de développement à l'heure de la mondialisation.
3. *Rapport 2025 sur les pays les moins avancés : Les services, nouvelle voie vers la transformation structurelle ?*
4. Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme.
5. Thèmes des sessions des commissions et des réunions d'experts.
6. Ordre du jour provisoire de la soixante-treizième session du Conseil du commerce et du développement.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport.

Annexe V

Participation*

1. Les États membres du Conseil du commerce et du développement ci-après étaient représentés à la session :

Algérie	Koweït
Allemagne	Lettonie
Angola	Libye
Arabie saoudite	Lituanie
Arménie	Macédoine du Nord
Bangladesh	Malaisie
Barbade	Maroc
Bélarus	Maurice
Bolivie (État plurinational de)	Mauritanie
Brésil	Mexique
Brunéi Darussalam	Mongolie
Bulgarie	Népal
Cambodge	Nicaragua
Cameroun	Nigéria
Canada	Norvège
Chili	Oman
Chine	Ouganda
Colombie	Pakistan
Congo	Panama
Côte d'Ivoire	Paraguay
Croatie	Pérou
Cuba	Pologne
Égypte	Portugal
Équateur	Qatar
Espagne	République arabe syrienne
Estonie	République de Moldova
État de Palestine	République dominicaine
Éthiopie	République-Unie de Tanzanie
Fédération de Russie	Roumanie
Finlande	Sao Tomé-et-Principe
France	Slovaquie
Gabon	Slovénie
Grèce	Sri Lanka
Guatemala	Suède
Guyana	Suisse
Haïti	Tchéquie
Hongrie	Thaïlande
Inde	Togo
Indonésie	Trinité-et-Tobago
Iraq	Tunisie
Irlande	Ukraine
Italie	Uruguay
Japon	Venezuela (République bolivarienne du)

* La présente liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète des participants porte la cote TD/B/72/INF.1.

Jordanie
Kazakhstan

Viet Nam
Zimbabwe

2. Les membres de la CNUCED ci-après, qui ne sont pas membres du Conseil, étaient représentés à la session :

Bahamas
Cabo Verde
Kiribati
Saint-Siège
Tadjikistan

3. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Commission économique eurasienne
Ligue des États arabes
Organisation de la coopération islamique
Union européenne

4. Les organes, organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session :

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

5. Les institutions spécialisées ou organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :

Centre du commerce international
